

**OFFICE DU BACCALAUREAT**

E.mail :office@ucad.edu.sn

siteweb :officedubac.sn

**Epreuve du 1<sup>er</sup> Groupe****DROIT****I. QUESTIONS A CHOIX UNIQUE (10 points)**

Dans les deux colonnes de droite vous mettez une croix dans la cellule (case) correspondait à la bonne réponse.

	VRAI	FAUX
Travailler pour obtenir une rémunération est un acte juridique		
Souscrire une assurance contre l'incendie pour son habitation est un fait juridique		
Un contrat de vente rédigé par les contractants eux-mêmes est un acte authentique		
La preuve d'un acte juridique dont l'objet dépasse 20 000 F peut-être rapportée par tout moyen		
Le commerçant qui souhaite prouver un acte juridique contre un civil doit rapporter la preuve par écrit		
Le civil qui souhaite prouver un acte juridique contre un commerçant peut rapporter la preuve par tout moyen		
Un vendeur qui ne livre pas dans les délais convenus engage sa responsabilité pénale		
Commettre un excès de vitesse engage la responsabilité pénale du chauffeur		
L'acte authentique fait foi jusqu'à inscription de faux		
La responsabilité des parents du fait de leurs enfants mineurs est une présomption irréfragable		

**II. CAS PRATIQUE (10 points)**

Le 07 mai 2020, la société « KEUR KHADIM » située au quartier liberté à Tamba, spécialiste dans l'importation de matériels d'électricité passe une commande de 1850 globes auprès de son fournisseur « ENTREPRISE LEGRAND », à Lille en France.

Cette vente CAF donne lieu à l'ouverture par l'acheteur d'un crédit documentaire irrévocable auprès de la banque BICIS basée au Sénégal représentée par la banque « BYBLOS France » située en France.

BYBLOS, conformément aux termes décrits par l'acheteur, s'engage à payer par virement à première demande lorsque tous les papiers d'expédition présentés par le bénéficiaire seront conformes à savoir la facture, le connaissement maritime, la police d'assurance, les certificats de qualité et d'origine.

Les matériels sont débarqués au port de Dakar avant d'être transportés de Dakar à Tamba par la société « BLOURGI TRANSPORT ».

L'ouverture des caisses, effectuée chez l'acheteur permet de constater que 655 globes réf 231/F sont cassés.

**TRAVAIL A FAIRE**

1. Parmi les quatre intervenants principaux de cette opération de crédit documentaire dites qui en est le bénéficiaire, la banque émettrice, le donneur d'ordre et la banque confirmante. **(04 points)**
2. Après avoir fait une lecture attentive de l'annexe ci jointe, vous expliquerez pourquoi le paiement du no 7 ait pu précéder les autres paiements des no 10 et 11. **(02 points)**
3. La société KEUR KHADIM peut-elle exercer un recours contre le transporteur BOURGI et sous quel fondement ? **(02 points)**
4. Quelles pourraient être les causes d'exonération du transporteur ? **(02 points)**

**ANNEXE 1/1**

Mécanisme du crédit documentaire sur première demande.

